

**LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

## **JOURNÉE DE MOBILISATION INTERSYNDICALE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE : LA FORTE MOBILISATION DU SERVICE PUBLIC ENVOIE UN MESSAGE CLAIR À NOS DIRIGEANTS !**



1/2

Avec un taux de grévistes d'environ 20% dans la Fonction Publique et au ministère (3 à 4 fois plus élevé que lors des précédents appels) et une participation massive aux manifestations, **la journée du 5 décembre a révélé une mobilisation significative des employés du secteur public.** C'est d'autant plus conséquent, qu'un grand nombre d'appels à la démobilitation ont été lancés la veille à la suite de la censure du gouvernement. *Comme si la chute de ce gouvernement éphémère allait enterrer tous les problèmes du secteur public...*

Les différentes sources estiment la taille globale des cortèges entre 130 et 200.000 personnes, ce qui équivaut, à l'échelle nationale tous secteurs confondus, à une fourchette de 650.000 à 1 million de manifestants.



**Ils étaient tous présents pour dénoncer les stratagèmes et les mensonges d'un ministre sur le départ et, surtout, pour exiger plus de moyens et de considération pour les fonctionnaires.** Il sera impossible pour le prochain gouvernement d'ignorer cet appel à une reconnaissance salariale. Dans le cas contraire, d'autres actions de mobilisation plus fortes pourraient être lancées dès 2025.

**Focus sur le droit de grève en Surveillance. Vous avez été nombreux à dénoncer la privation générale du droit constitutionnel de grève aux agents en uniforme. L'UNSA Douanes a d'ores-et-déjà demandé une audience au Directeur Général afin de traiter rapidement ce dossier sulfureux. La situation ne peut perdurer en l'état. Soit la réglementation évolue et génère des fortes compensations pour tous les personnels en service actif, soit une conciliation est maintenue entre la sauvegarde de l'intérêt général et la défense des intérêts des personnels douaniers actifs.**



### **LA CENSURE, QUELLES CONSÉQUENCES DANS L'IMMÉDIAT ?**



La censure du gouvernement, et de fait le rejet du projet de budget 2025, ouvrent une situation assez inédite. Tenant en quelques lignes, **la future «loi spéciale» va se substituer à l'ex-projet de loi de finances (PLF) 2025**, avec ses 62 articles et 663 amendements adoptés au Sénat. « Cette loi temporaire permettra [...] la continuité des services publics et de la vie du pays : elle appliquera pour 2025 les choix de 2024 », a résumé le chef de l'État, et ce jusqu'à l'adoption d'un budget 2025.

Les services de Bercy ont fait savoir que la loi spéciale était prête.

Le projet de loi doit être présenté au Conseil d'État, puis en Conseil des ministres avant d'être impérativement déposé au Parlement avant le 19 décembre prochain. **Le projet sera ensuite discuté en procédure accélérée et promulgué avant le 1er janvier 2025.** Selon Bercy, ce projet de loi devrait se limiter à trois articles, voire quatre, pour autoriser l'État à prélever l'impôt et permettre à l'Agence France Trésor de lever de la dette et relever le plafond d'endettement de l'Acoss (caisse de l'URSSAF). En conséquence, il ne sera pas possible d'amender ce projet de loi spéciale et d'y remettre des choses discutées dans le cadre du débat sur le PLF 2025. **Un autre projet de budget 2025 devrait être voté en début d'année prochaine.**



**LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

## **JOURNÉE DE MOBILISATION INTERSYNDICALE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE : LA FORTE MOBILISATION DU SERVICE PUBLIC ENVOIE UN MESSAGE CLAIR À NOS DIRIGEANTS !**



2/2

**Avec la censure, le plan mensonger de lutte contre « l'absentéisme » des fonctionnaires défendu par le gouvernement pour dégager 1,2 milliard d'euros est invalidé.** Ainsi, le délai de carence stricte pour les fonctionnaires malades restera d'un jour et non de trois. Quant à la réduction de 100 à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie, c'est encore flou. Pour autant, rien ne garantit que ces mesures ne seront pas proposées dans le prochain budget. Par contre, la GIPA 2024 semble bel et bien enterrée.

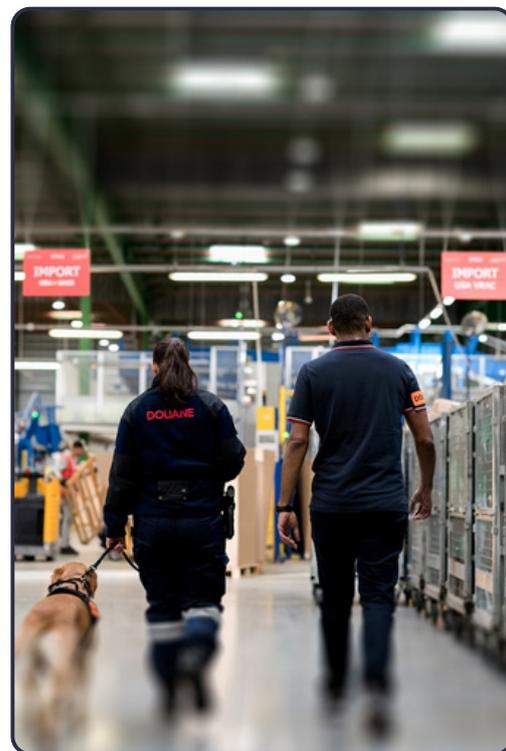
*Par ailleurs, l'absence de gouvernement pour le moment n'offre plus d'interlocuteur qualifié pour envisager le débat concernant le point d'indice, les carrières et des rémunérations.*

### **ET EN DOUANE ?**

A Bercy, une réunion était programmée ce lundi 9 décembre avec la Secrétaire Générale du ministère pour discuter des effets concrets de l'absence de Budget 2025 pour tous les personnels des Finances. Elle a insisté sur le fait que les textes sont suspendus et pourraient donc être repris tels quels, améliorés ou abandonnés par le prochain gouvernement. Toutes les options restent donc possibles. **Elle a précisé que les agents fonctionnaires et contractuels seront bien payés en 2025.** En outre, les accords signés en 2024 seront maintenus s'ils ont été inscrits en PLF 2024.

S'agissant de la DGDDI, **l'UNSA Douanes a sollicité le Directeur Général pour organiser une réunion équivalente en douane.** Il est crucial que le personnel comprenne les répercussions immédiates sur son travail.

**Il paraît certain que les postes supplémentaires prévus pour 2025 seront perdus. Qu'advient-il des primes CSRH et TSI ? Qu'en est-il du cycle de négociations sectoriel annoncé pour 2025 par le DG ?** Cette question se pose également pour le programme Douane 2030, le cycle SU et tous les autres investissements non réalisés (sur la période 2022-2024) qui devaient être enfin rattrapés en 2025.



**De nombreuses questions restent donc en suspens. Prétendre que le dialogue peut continuer, comme si de rien n'était, ne serait pas sincère envers les douanières et les douaniers.**

